

Appel à Projet 2018

Un appel à projet novateur, partagé et plus exigeant.

Chaque année, un appel à projets est co-construit pour l'utilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville. Il vise à faire émerger et soutenir des initiatives qui permettent de faire levier ou de contribuer à atteindre les objectifs identifiés dans les contrats de Ville du territoire

Pour l'année 2018, les deux EPCI, Alès Agglomération et la communauté de communes de Cèze Cévennes, les villes d'Alès, d'Anduze, de La Grand-Combe et de Saint-Ambroix, l'État, le Conseil départemental et les partenaires signataires lancent un appel à projets commun aux trois contrats de ville du bassin.

Dans le cadre d'un territoire en mutation (fusion d'Alès Agglomération et des communautés de communes de Vivre en Cévennes, Pays Grand-Combien et Hautes Cévennes, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017), il s'agit d'apporter plus de cohérence et de lisibilité à l'action publique.

Les orientations stratégiques de l'appel à projets 2018

Les contrats de ville 2015-2020 d'Alès Agglomération et de la CC de Cèze Cévennes ont fait l'objet d'une co-construction avec l'ensemble des partenaires institutionnels, signataires du contrat, les acteurs associatifs et les habitants des territoires concernés. Chacun des contrats est décliné en programme d'actions cadres sur les territoires.

Les contrats de ville 2015-2020 du Pays grand-combien et de Cèze Cévennes sont consultables sur le site du SIG Politique de la ville sur le lien suivant : sig.ville.gouv.fr

L'appel à projets Politique de la ville est structuré autour de trois piliers thématiques :

- Emploi et Développement économique
- Habitat et Cadre de vie
- Cohésion sociale

Et de cinq axes transversaux :

- La jeunesse
- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La prévention de toutes les discriminations
- La promotion des valeurs de la République et l'exercice de la citoyenneté
- La prévention de la radicalisation

Trois priorités stratégiques guident l'intervention des partenaires financeurs :

- Rééquilibrage des piliers thématiques
- Innovation et Expérimentation
- Évaluation

Deux principes et critères d'intervention sont particulièrement pris en compte :

- L'association et la prise en compte des familles/habitants dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions
- Le partenariat, les réseaux, l'action collective

Documents à télécharger

Téléchargez l'Appel à projets 2018.

(PDF – 2,38 Mo)

[Cliquez ici](#)

Téléchargez le document d'aide à la saisie en ligne des dossiers de demande de subvention.

(PDF – 1,90 Mo)

[Cliquez ici](#)